© Drogues Info Service - 3 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

que risque-t-il

Par Profil supprimé Postée le 25/02/2015 15:04

> mon neveu a été controlé en voiture avec 2 g 71 canabis negatif alcool 6 mois de permis retiré et là convocation police ce matin ils ont ressorti un accident sans blessé et seul tiers de 12 ans ou là positif alcool que risque t il merci de votre reponse et 2 .71 cannis ca represante beaucoup ? cordialement

---

Mise en ligne le 28/02/2015

Bonjour,

La conduite sous l'emprise de stupéfiants est passible de 4500 € d'amende et 2 ans de prison, peines maximales prévues par la loi. Toutefois, la décision finale revient au juge qui, à l'appréciation du dossier et des antécédents de la personne, décide d'une sanction appropriée. Nous ne pouvons donc pas vous dire précisément ce qui sera décidé pour votre neveu.

Par ailleurs, le dosage de cannabis que vous mentionnez n'est pas à interpréter en terme de quantité (beaucoup, pas beaucoup...). Cela veut dire que le test est positif et qu'il avait donc consommé dans les heures précédant son contrôle.

Pour d'autres informations, vous ainsi que votre neveu pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.

En savoir plus :

- Le dépistage des drogues sur la route
- Les sanctions associées à la conduite sous l'influence de stupéfiants